



## DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq avril à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 19/2024

**Date de convocation** : 18 avril 2024

**Présents** : Mesdames DUPRE Anne, GOYHENECHÉ Maïté, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, MABILLET Marc, ROBINEAU Christian et ROBLES Antoine.

**Excusées** : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne et FONTENAS Pierrette.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

**Objet** : Compte administratif 2023 relatif au budget annexe SSIAD.

Le Président du CCAS rappelle aux membres du conseil d'administration les dispositions suivantes de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, applicables au fonctionnement du conseil d'administration du CCAS : « au cours des séances où le compte administratif du Maire/Président est débattu, le conseil élit son Président. Dans ce cas, le Maire/Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

Les membres du conseil d'administration élisent Madame Aurélie ORDUNA, présidente, pour diriger les débats de la présente question.

Elle présente le compte administratif relatif au budget annexe SSIAD pour l'exercice 2023, qui est récapitulé par groupes fonctionnels pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Le compte administratif 2023 fait apparaître un solde positif de clôture qui se décompose comme suit :

⇒ **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	353 979,57 €
Recettes :	409 711,25 €
Solde de l'exercice 2023	55 731,68 €
Résultat reporté 2021	18 901,00 €
<b>Résultat de clôture du fonctionnement 2023</b>	<b>74 632,68 €</b>

⇒ **Section d'investissement :**

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	10 873,62 €
Solde de l'exercice 2023	10 873,62 €
Résultat reporté 2022	3 341,42 €
<b>Résultat de clôture d'investissement 2023</b>	<b>14 215,04 €</b>

.../...

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration administratif du budget annexe SSIAD pour l'exercice 2023 (le Président au moment du vote).

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le CCAS s'étant retiré

ID : 040-264003070-20240425-19\_2024-DE



**Vote de la question - nombre de votants : 9**

**pour : 9 contre : - abstention : -**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 26 avril 2024

**Le Président du C.C.A.S,**



**Marc MABILLET**